**Ligue navale du Canada – Succursale de Longueuil**
Corps de cadets CCLN 121 Pélican et CCMRC 223 Longueuil

Longueuil, le 31 octobre 2026

Office de participation publique de Longueuil (OPPL)
À l'attention de la commission
Par courriel : info@oppl.quebec

**Objet : Contribution écrite – Carte Accès Longueuil pour les personnes non-résidentes**

Mesdames, Messieurs les membres de la commission,

Nous vous écrivons au nom du CCLN 121 Pélican et du CCMRC 223 Longueuil, corps de cadets de la marine soutenus par la Ligue navale du Canada, succursale de Longueuil. Nous sommes des organisations à but non lucratif. Nous vous remercions de nous permettre de nous exprimer dans le cadre de cette démarche.

### Quelle est notre position sur cette obligation?

Nous demandons que les frais de la carte Accès Longueuil (100 $) ne nous soient pas chargés, ni au CCLN, ni au CCMRC, ni à leurs participants non-résidents.

Nos deux corps de cadets desservent plusieurs villes en périphérie de Longueuil, et ce depuis plus de 35 ans. Le programme des cadets vise à former de futurs bons citoyens et à développer le leadership, l'esprit de corps et l'entraide. Nous accueillons des familles démunies et de nouveaux arrivants, avec des frais d'inscription très abordables au CCLN et des activités gratuites au CCMRC. Une tarification supplémentaire priverait certaines familles, donc certains enfants, de la possibilité de participer aux activités des cadets, et compromettrait le développement de ces futurs citoyens.

Longueuil est la ville-centre de la Montérégie, tout comme Montréal l'est pour la province : elle peut montrer l'exemple en matière d'accessibilité des activités destinées aux jeunes.

### Quels effets cette tarification aurait-elle sur l'accès aux activités?

Nous comprenons que la Ville fait face à d'importants enjeux financiers, mais ceux-ci ne devraient pas se régler au détriment des enfants. Une tarification pourrait faire diminuer le nombre de cadets et risquerait de mener à la fermeture de l'un des deux corps de cadets de la marine à Longueuil, voire des deux.

Nos activités reposent sur le travail de bénévoles et sur des activités de financement (quille-o-thon, vente de bûches de Noël, tirage). Les sommes recueillies servent à soutenir la formation des cadets : elles ne devraient pas servir à payer des frais d'accès.

### Quelles sont nos suggestions?

- Exempter de l'obligation les organismes à but non lucratif qui s'adressent aux jeunes, comme les corps de cadets, au même titre que les organismes déjà exclus de la mesure. À tout le moins, exempter les jeunes participants et les bénévoles.
- À défaut d'une exemption, une somme symbolique de 5 $ pourrait être ajoutée à l'inscription annuelle, plutôt qu'une carte de 100 $. Nous soulignons toutefois que

même ce montant pourrait compromettre la participation de certaines familles, et nous invitons la Ville à en tenir compte.

- Préciser les critères et la procédure applicables aux organismes comme le nôtre, afin que le processus soit simple et clair.

Nous vous remercions de votre attention et demeurons disponibles pour toute question.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Mélissa Breton
Présidente, Ligue navale du Canada – Succursale de Longueuil
CCLN 121 Pélican et CCMRC 223 Longueuil